MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0750 5647

®



Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Grandes Cultures

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 1 - 1er Mars 1991

COLZA -	**charançon de la tige** : intervenir
CEREALES -	**pucerons** : R.A.S.
	mosaïque : premiers symptômes

COLZA

Situation :

Les colzas sont maintenant au stade :
- C1 dans l'Ain
- C1-C2 en Isère
- 6-8 feuilles à C1 dans la Drôme

Les premières captures de charançon de la tige ont été enregistrées le : 23/02 dans la plaine de l'Ain
25/02 dans la Bresse
21/02 dans la Plaine de Lyon
21/02 dans la Vallée de l'Isère
24/02 dans la Plaine de Valence

Les captures ont été particulièrement importantes le 25 Février.

Préconisations :

Le colza est sensible aux attaques de Ceuthorrynchus napi dès que le bourgeon terminal commence à décoller (C1) jusqu'au stade "tige 20 cm".

INTERVENIR dès réception du Bulletin sur les cultures ayant atteint ou dépassé le stade C1 avec l'un des produits cités en page 2.

Dans les autres cas : **ATTENDRE** encore quelques jours la reprise de végétation.

CEREALES

PUCERONS

Les captures à la tour à succion de St-Marcel-les-Valence sont nulles, ce que confirment les observations en plein champ dans les différents départements de notre région. Les populations de pucerons ont été détruites par la vague de froid de ce début d'année.

Cependant la surveillance est maintenue.

MOSAIQUE

Les premiers symptômes de mosaïque sont actuellement visibles sur orge dans l'Ain. Cette maladie est présente très localement sur les communes de : Leyment, Chazey sur Ain, Ste Julie, Lagnieu, St Vulbas, Blyes, Charnoz, Meximieux, Pérouges, Bélignieux, St Jean de Niost, St Maurice de Gourdans, Balan, Loyettes.

Il n'y a actuellement pas de méthode de lutte sinon l'utilisation de variétés tolérantes.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

PRODUITS AUTORISES SUR LES RAVAGEURS DU COLZA A PARTIR DE LA REPRISE DE VEGETATION

Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon[1] de la tige	Méligèthe[1]	Charançon [1] des siliques	Puceron[1]
Alphaméthrine	Fastac	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
Bifenthrine	Talstar	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
Cyfluthrine	Baythroïd	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
Cyperméthrine	Cymbush,Kafil super Nombreuses spécial[2]	0,25 l	0,25 l 20g ma/ha	0,25 l	
Deltaméthrine	Décis	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
Deltaméthrine +Endosulfan	Calion	0,8 l			
Dialiphos	Torak		1,25 l	1,25 l	
Endosulfan	Nombreuses spécial[2]	400g ma/ha	250g ma/ha	600g ma/ha	
Endosulfan +Parathion Ethyl	Drifène AP - Ekadrine PE	1,25 l	0,75 l		
Endosulfan +Thiométon	Serk EC				1,5 l
Esfenvalérate	Sumi alfa		0,5 l	0,6 l	
Fenvalérate	Sumicidin 10		0,4 l	0,4 l	
Fluvalinate	Mavrik-Mavrik Flo		0,2 l		0,2 l
Lambda-Cyhalothhrine	Karate	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
Malathion	Nombreuses spécial[2]		1,5 l ou kg		
Méthidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
Parathion Ethyl et Méthyl	Nombreuses spécial[2]	300g ma/ha	200g ma/ha		
Parathion huileux	Nombreuses spécial[2]	300g ma/ha	200gma/ha		
Phosalone	Zolone Flo-Azofène Flo Nombreuses spécial.[2]		2 l 1000g ma/ha	2,5 l 1200g ma/ha	1,2 l
Phosalone +Parathion Méthyl	Fortène Taxylone	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
Pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox				0,5 kg
Tralométhrine	Tracker 108 EC	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

-1- Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
-2- La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 15-02-91 - S.P.V.

Abonnements - Réabonnements 1991

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :
REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F.Rhône-Alpes

et envoyez le tout au : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**
B.P. 3202
69401 LYON Cédex 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon.- Tél. : 78.63.25.65. -

. **Pour les réabonnements**, veuillez nous indiquer, si possible, le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

. **Pour les listes collectives**, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

✂---

❒ **NOUVEL ABONNEMENT** ❒ **REABONNEMENT** Code étiquette : ____________________

NOM : ____________________ Prénom : ____________________ Tél. : ______________

ADRESSE COMPLETE : ____

____

Edition(s) choisie(s) :

❒	ARBORICULTURE Rhône-Alpes	180,00	Frs
❒	VITICULTURE Rhône-Alpes	180,00	Frs
❒	VITICULTURE Beaujolais	180,00	Frs
❒	VITICULTURE Bas-Vivarais	180,00	Frs
❒	GRANDES CULTURES	180,00	Frs
❒	PEPINIERES, MARAICHAGE, JARDINS	180,00	Frs
❒	SPECIAL NOYER	100,00	Frs

Règlement total ci-joint : ____________________ Frs

Type d'activité : ❒ Agriculteur Culture dominante : ____________________

❒ Technicien ❒ Amateur Autre activité : ____________________

P2

Les Avertissements Agricoles

en région Rhône-Alpes

7 éditions

Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

Les abonnements sont souscrits pour une période du 1er Janvier au 31 Décembre 1991.

Voici les éditions et les cultures concernées :

- **4 éditions sur la région Rhône-Alpes** (Drôme-Ardèche-Rhône-Loire-Isère-Savoie-Hte-Savoie-Ain) :

. **Arboriculture Rhône-Alpes :** Arbres fruitiers de toute la région.

. **Viticulture Rhône-Alpes :** Vignobles de toute la région (sauf le Beaujolais et le Bas-Vivarais qui sont traités dans des éditions spéciales).

. **Grandes Cultures :** Céréales à paille, maïs, colza, soja, tournesol, pois sur toute la région.

. **Pépinières, Maraîchage, Jardins :** Cultures fruitières, ornementales et légumières pour des professionnels ou des amateurs.

- **2 éditions viticoles localisées :**

. **Viticulture Beaujolais.**

. **Viticulture Bas-Vivarais.**

- **1 édition spéciale pour les producteurs de noix :**

. **Spécial Noyer.**

Tarif des abonnements pour 1991

- Le tarif individuel pour les 6 premières éditions (Arboriculture ; Viticulture Rhône-Alpes ; Grandes Cultures ; Pépinières, Maraîchage, Jardins ; Viticulture Beaujolais ; Viticulture Bas-Vivarais) est de **180,00 Frs** par abonnement.

- Si vous vous abonnez à 2 éditions, le tarif est de **320,00 Frs.**

- Pour plus de 2 éditions, vous multipliez le nombre d'éditions par **160,00 Frs.**

- Pour les abonnements collectifs de plus de 10 abonnés, le tarif est de **160,00 Frs** par abonnement, vous devez envoyer 1 seul chèque et la liste des abonnés.

- Le tarif individuel de l'édition Spécial Noyer est de **100,00 Frs.**

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.